

## Mise en place d'équipements et d'actions facilitant les déplacements durables et la multimodalité

Fiche n° 2.6  
Priorité : lot 2

### 1. Description du projet

L'objectif de ce projet est de mener des actions de promotion et de sensibilisation autour des modes de déplacement durables et de la multimodalité.

- La *mobilité durable* vise à assurer l'accès aux territoires pour tous les citoyens tout en réduisant l'impact environnemental des déplacements. Pour cela il faut tenir compte des critères économiques, sociaux et environnementaux dans la mise en œuvre des politiques de mobilité. (« *La mobilité durable un boulevard vers l'avenir* » - *Espace-Environnement*, 2015)
- La *multimodalité*, c'est choisir ou pouvoir choisir le meilleur moyen de transport en fonction de la nature du déplacement à effectuer. En effet, l'utilisation systématique de sa voiture individuelle n'est pas toujours le moyen le plus pertinent. (« *La mobilité durable un boulevard vers l'avenir* » - *Espace-Environnement*, 2015)

Ces concepts concernent la mobilité piétonne, cyclable, les transports publics mais aussi les transports privés (automobile).

Plusieurs leviers d'action sont à disposition des communes qui veulent agir en faveur de la mobilité durable et de la multimodalité :

- l'information / sensibilisation / mobilisation : promotion des solutions de mobilité alternatives et innovantes (mobilité scolaire et professionnelle), de matériel (démonstration, test, primes à l'achat).
- l'aménagement de l'espace public : installation d'équipements, sécurisation des modes actifs, amélioration de l'accessibilité...
- l'exemplarité de l'administration communale (déplacement domiciles-travail, etc.);
- la concertation avec les autres acteurs de la mobilité (SNCB, SPW, TEC...).

Pour ce projet, il a été choisi de se concentrer sur les deux premiers leviers d'action.

## Déplacements durables

### Actions de promotion de la mobilité douce

Plusieurs types d'action sont envisageables pour faciliter et encourager la mobilité active.

#### *Testing de vélos*

L'organisme ProVelo propose plusieurs services pour encourager et faciliter la pratique du vélo, notamment la possibilité de tester des vélos électriques, vélos pliants, vélos Cargo ou encore vélos Longtail. Ces campagnes de test de vélos peut se faire directement en collaboration avec les communes demandeuses, durant une période donnée (généralement entre 1 et 3 mois). Ces formules de test sont payantes pour les usagers mais incluent un service d'accompagnement personnalisé, une formation à la conduite et présente un avantage économique si le testeur souhaite acheter un vélo en fin de test.

Cela permet aux personnes hésitantes de se tester et de sauter le pas si l'expérience est concluante !

#### *Mon école à vélo*

L'organisme ProVelo propose également de répondre aux besoins des établissements scolaires demandeurs et de les accompagner lors de trois grandes étapes :

- l'apprentissage des compétences
- le développement d'une dynamique vélo dans et vers l'école
- l'autonomisation de nos partenaires pour pérenniser cette dynamique.

Au-delà des savoirs et des techniques, le vélo est utilisé comme clé de construction collective et d'épanouissement de chacun.

Il est ensuite possible de faire découler d'autres actions de cette campagne d'actions et de sensibilisation comme le VéloBus (un ramassage scolaire à vélo) ou le Rang vélo (une alternative aux transport en commune pour se rendre aux activités à vélos).

#### *La carte de la ville à pied*

La marche est un moyen de déplacement très efficace sur les courtes distances pour les déplacements de proximité, qu'ils soient utilitaires ou de loisir. Comme l'explique l'asbl Tous à pieds, « on s'imagine souvent être moins rapide à pied alors que sur des trajets courts, la vitesse est généralement de 12min pour 1km ». Tous à pied réalise pour les Villes et Communes des cartes permettant de mettre en évidence le temps de marche entre les pôles majeurs de leur territoire et/ou à partir du centre de la commune. Ces cartes peuvent ensuite être affichées sous forme de panneaux à certains endroits stratégiques dans la ville.



structurer autour d'une plateforme spécialisée aussi appelée " système de partage de voiture pour les particuliers ". Plusieurs plateformes existent actuellement, qu'il s'agisse d'une simple mise en relation de voisins souhaitant partager leur véhicule en créant un "groupe de partage", ou d'un système proposant la location de véhicules appartenant à des particuliers.

Quelques exemples de plateformes qui permettent d'avoir un support pour le partage de voitures entre particuliers : Cozywheels, Getaround, Wibee... Ou simplement les plateformes plus classiques et connues de covoiturage telles que Blablacar ou Carpool.

### **Autres actions de facilitation du covoiturage**

- Maintien ou développement des services CAMBIO,
  - Mise en place de groupes de covoiturage dans les villages,
  - Mettre à profit les grands parkings de la ville pour faire du covoiturage ?
- Par exemple, le parking du marché couvert (propriété de la ville de Ciney) n'est pour le moment occupé que les vendredis, jours du marché aux bestiaux. De plus, il est sur le chemin des cinaciens du centre qui doivent aller emprunter la N4 et donc des navetteurs allant travailler vers Namur, Liège et Bruxelles.

## **Équipements**

S'il est important de mener des actions pour sensibiliser et encourager les habitants et travailleurs de Ciney à la mobilité durable et la multimodalité, il est tout aussi important de fournir les moyens et équipements pour faciliter le recours à ces moyens de transports.

Ces équipements peuvent par exemple être installation de bornes de recharge électriques pour les autos et les vélos dans des endroits idéalement situés pour faciliter l'intermodalité (voir ci-dessous « pôle multimodal »)

Il peut aussi s'agir d'installer des parkings et abris vélos tel que les box vélos pour emplacement de stationnement sécurisé.

Ces box permettent par exemple d'entreposer son vélo électrique - plus coûteux - de manière sécurisée, en toute tranquillité. Ce type de solution de stationnement pourrait par exemple être installée dans une gare, sur un parking de covoiturage ou encore dans le centre-ville.



**Exemple de Box vélo (source : [abri-plus.com](http://abri-plus.com))**

La ville de Ciney a déjà lancé un marché pour installer 3 ranges-vélos (2 boxes de 5 vélos sécurisés et un grand range-vélo). Les emplacements prévus sont la rue Piervenne (boxe), la rue du commerce (boxe) et le parking du hall sportif.

D'autres ranges-vélos pourraient néanmoins être installés à d'autres endroits de la commune à l'avenir en fonction des besoins ou des demandes.

## ***Pôle multimodal***

La logique du SPW Mobilité et Infrastructures est de développer des pôles multimodaux dans chaque commune afin d'en faire la plaque tournante de la commune où s'entrecroisent tous les modes de transport qui traversent le territoire. Ces pôles multimodaux (ou mobipôles) sont assez logiquement localisés à au niveau des gares pour les communes qui en possèdent une. Suivant cette logique, il serait donc intéressant de privilégier la gare de Ciney (ou l'une des autres) pour localiser les équipements favorisant la multimodalité. D'autant plus qu'à Ciney, il s'agit déjà d'une gare de trains et de bus et deux voitures Cambio y sont disponibles.

De plus, la SNCB a entamé fin 2022 les travaux du nouveau bâtiment de gare à Ciney. Le site de la gare de Ciney va devenir un véritable pôle multimodal avec trains, voitures partagées, vélos et les bus. Un parking vélo couvert et sécurisé sera aménagé avec 72 places pour les vélos classiques et 36 pour les vélos électriques.

## **2. Justification du projet**

### ***Un territoire propice à la multimodalité***

Ciney dispose de nombreuses possibilités de déplacements multimodaux : gare de Ciney, la plupart des lignes TEC passent par la gare et voitures cambio. Sur base d'un abonnement, les usagers ont la possibilité d'utiliser les voitures partagées de la société Cambio. Les voitures sont disponibles au niveau de deux stations situées sur la place des Chasseurs Ardennais (1 voiture) et sur la place Emile Vandervelde (gare) (2 voitures).

Comme le soulignait le Plan cyclable de Ciney, la taille de la ville est idéale pour développer les déplacements vélos avec environ 10.000 habitants à proximité du centre-ville et la concentration des infrastructures commerciales, sportives, culturelles et des logements dans un rayon de 3km.

De nombreux établissements scolaires - allant de l'enseignement maternel au supérieur - sont également implantés à Ciney. Enfin, le zoning de Ciney-Biron - qui regroupe une centaine d'entreprises et près de 1000 emplois - est situé à proximité du centre, la liaison vers le centre se fait par l'Avenue Schlögel qui va être prochainement réaménagée en Boulevard urbain.

Plusieurs atouts existent déjà sur le territoire :

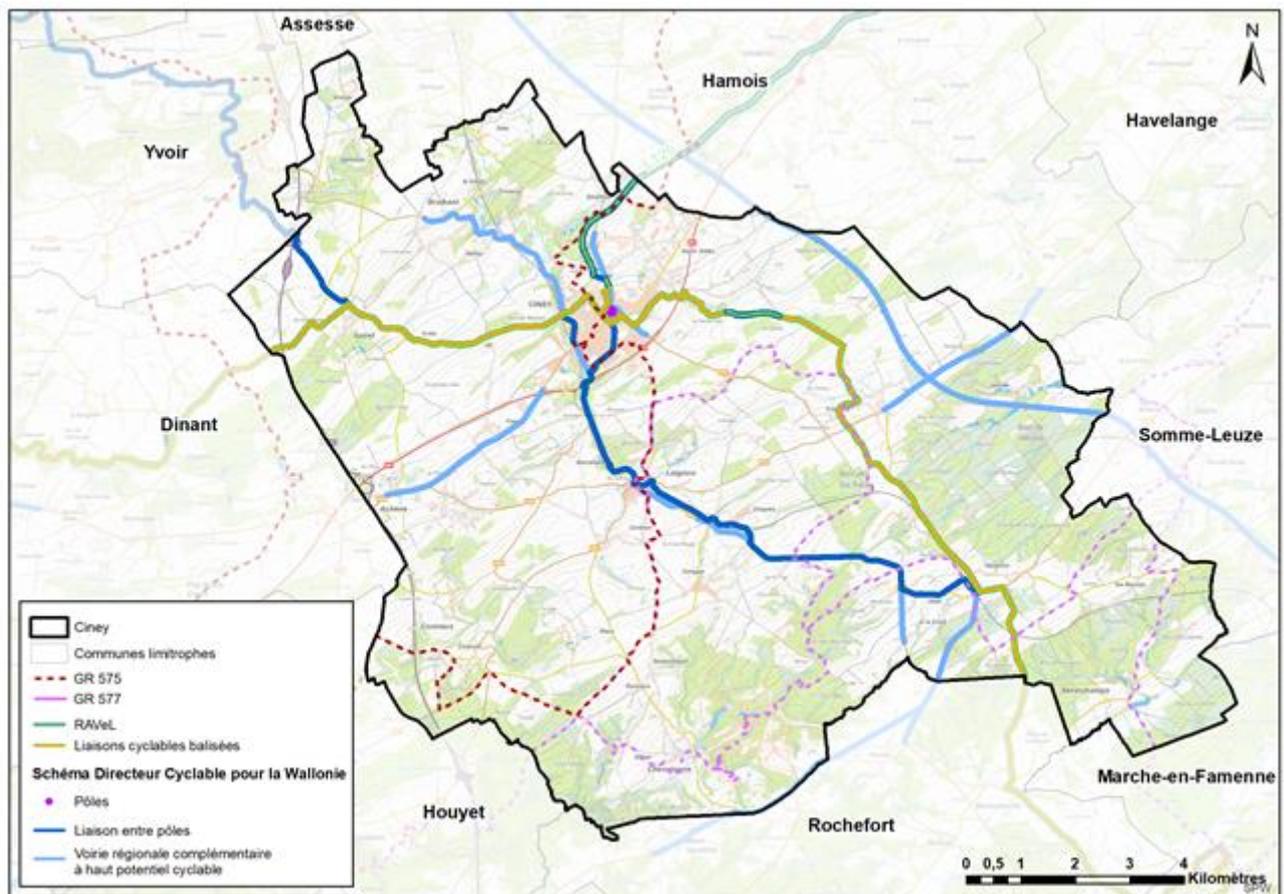
- Un tronçon de RAVeL, plusieurs segments balisés, GR 575 et GR 577 ;
- Maillage de liaisons douces complété par les sentiers d'art et sentiers vicinaux ;
- Existence d'une piste cyclable le long de la N936 entre Ciney et Achêne ;
- Existence d'une nouvelle liaison cyclable entre Chapois, Leignon et la piscine ;
- Existence d'une Commission Vélo depuis 2021
- Suppression des passages à niveau par Infrabel, au profit de ponts et tunnels → Amélioration de la sécurité des usagers de la route, voitures, cyclistes et piétons

Plusieurs solutions de transport collectif sont également disponibles sur le territoire :

- Nouveau réseau de lignes TEC express connectant Dinant à Havelange via Ciney et ses Parcs d'activités économiques ;
- Services de mobilité comme Cambio ou la navette sociale
- Démarche VADA : organisation de transports pour les aînés souhaitant se rendre à l'épicerie sociale de la Croix-Rouge
- Réflexion entre le GAL et le PCS d'Hamois afin de mettre en place du covoiturage

Il conviendra donc de faciliter l'accès aux transports en commun et aux solutions alternatives de déplacement collectif.

Ciney est aussi repris comme pôle au Schéma de Développement Cyclable pour la Wallonie et est le point de départ de plusieurs liaisons entre pôles (vers Dinant, Namur, Huy et Marche-en-Famenne).



Modes doux à Ciney (Source : SPW - Carto : DR(EA)<sup>2</sup>M)

L'objectif est donc de s'inscrire dans cette offre déjà existante et de la promouvoir de manière à encourager les cinaciens à parcourir leur territoire autrement.

### ***Des plans et programmes qui vont dans ce sens***

Dans le cadre du projet régional « Communes pilotes Wallonie Cyclable », un Plan Communal Cyclable (PCC) « 2011-2014 » a été élaboré sur le territoire de Ciney. Un de ses objectifs est de « développer significativement la pratique du vélo au quotidien ».

En décembre 2020, la Ville de Ciney rentrait une nouvelle candidature suite à un nouvel appel à projets. En mars 2021, Ciney était retenue avec 18 autres communes namuroises et se voyait octroyer un subside de 1.400.000€ destiné au développement de l'usage du vélo sur le territoire. En complément de l'attribution de ces subsides, Ciney a mis en place une Commission Vélo en 2021.

En 2021, un nouveau plan de stationnement est entré en vigueur dans le centre-ville, définissant trois zones distinctes en matière de stationnement avec l'objectif de désengorger le centre-ville de la voiture.

Des liens peuvent également être faits avec le GAL Condroz-Famenne et leur fiche « Mise en réseau et développement d'une offre multimodale, qui vise notamment à promouvoir et favoriser l'utilisation des modes de déplacement doux comme alternative à la voiture :

- Encourager l'usage du vélo comme mode de déplacement quotidien
- Au niveau du réseau : renforcer le maillage des sentiers piétons et vélos
- Au niveau de l'équipement : soutien ou développement de services de location, récupération vélos 2e main, restauration, formation à l'entretien du vélo, promotion de l'usage du vélo à assistance électrique, mise à disposition de VAE pour l'essai, installation de bornes de rechargement...

Des liens avec le tourisme et avec la Maison du Tourisme Condroz-Famenne sont également à faire, de manière à renforcer l'offre existante et faire découvrir davantage les atouts du territoire :

- Nombreux attraits touristiques : 164 km de balades, sentiers de Grande Randonnée, RAVeL, patrimoine, folklore, événements ;
- Sentiers d'Art et chasses au trésor, grottes de Conjoux, rallyes, château de Leignon, street art en ville (tourisme)
- Maison du Tourisme Condroz-Famenne à Ciney ;
- Activités du syndicat d'initiative
- 19 lieux d'hébergement touristique et 58 établissements de restauration (présence de gîtes et logements Airbnb dans les villages)

De plus, le PCM ayant été adopté il y a plus de 11 ans, la Ville de Ciney travaille actuellement à son actualisation.

Tous ces plans et programmes vont dans la même direction de diminuer l'usage de la voiture en faveur des autres modes de déplacement, ce que cette fiche-projet vise également à renforcer.

Le statut de « pôles de soutien » conféré par le Schéma de développement communal aux entités de Leignon et Haversin permet aussi de développer un niveau « intermédiaire » de services de transport, entre centre-ville et villages. Ces deux entités disposent déjà de plusieurs services de qualité (commerces, pharmacie, gare, école)

### ***Des projets qui commencent à sortir de terre***

Déjà envisagée dans le cadre de son PCC de 2011, la création d'une piste de mobilité douce entre Ciney et Leignon est le premier projet à voir le jour, dans la continuité de la

suppression du passage à niveau de Leignon. Les travaux ont débuté pendant l'été 2023. A terme, il pourrait également être possible pour la Ville de se doter d'une liaison entre Halloy et Ciney (déjà évoquée au sein du PCM), entre Chevetogne et Leignon et entre le RAVeL et la gare de Ciney.



*Illustration du réaménagement de l'Avenue Schlögel en Boulevard urbain  
(source : Dr(ea)<sup>2</sup>m, 2023)*

Outre l'aménagement de l'Avenue Schlögel, de nombreux aménagements sont déjà prévus via le PIMACI :

- Aménagement d'une liaison cyclable entre Leignon et la piscine de Ciney (voir FP 1.3);
- Réaménagement du Quai de l'Industrie pour créer un espace partagé entre piétons, cyclistes et automobilistes ;
- Aménagement d'un parking de covoiturage à Achêne

Cette fiche pourrait donc principalement cibler des actions (voir partenaires comme le GRACQ, Tous à Pied...).

**Les effets attendus sont :**

- Diminution des voitures dans le centre-ville et les centres des villages ;
- Diminution des problèmes de stationnement ;
- Amélioration de l'accès au centre aux heures de pointe
- Amélioration de la sécurité routière.

**Liens avec d'autres fiches-projets :**

- FP 1.3 : « Aménagement de liaisons douces utilitaires communales et transcommunales » ;
- FP 2.2 : « Aménagements facilitant l'accès aux lieux publics pour les personnes à mobilité réduite (PMR) »
- FP 3.6 : « Sécurisation des points noirs en matière de sécurité routière » ;
- FP 3.13 : « Organisation d'actions de promotion de la pratique du sport »

- FP 3.22 : « Actions d'information et de sensibilisation des citoyens aux économies d'énergie »

### 3. Lien à la stratégie du PCDR

	<p><b>I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.</b></p>
<p>1.4</p>	<p>Développer davantage un tourisme vert et diversifié à Ciney, orienté sur l'image de capitale du Condroz</p>
	<p><b>II. L'amélioration des liaisons douces et de la multimodalité afin d'encourager les alternatives à la voiture individuelle</b></p>
<p>2.1</p>	<p>Mettre en place un réseau de voies lentes structurant, fonctionnel et sécurisé entre les villages de l'entité et vers les pôles voisins, de manière à renforcer l'usage de la mobilité active.</p>
<p>2.2</p>	<p>Améliorer l'offre en mobilité collective, la multimodalité et proposer des services de mobilité adaptés au milieu semi-rural.</p>
<p>2.3</p>	<p>Mieux intégrer les besoins de tous les usagers (usagers faibles, PMR, agriculteurs, commerçants, etc.) dans les équipements et les aménagements de sécurité routière, d'espaces publics et d'abords des lieux de services.</p>
	<p><b>III. Agir localement face aux enjeux globaux : changements climatiques et dépendance énergétique</b></p>
<p>3.1</p>	<p>Mener un plan d'actions visant la sobriété énergétique sur le territoire communal, orienté notamment sur les économies d'énergie dans le bâtiment (public et privé)</p>
	<p><b>IV. Une offre de services adaptée aux besoins urbains et ruraux en anticipant les changements sociétaux</b></p>
<p>4.1</p>	<p>Veiller à maintenir l'équilibre de l'offre en services et équipements sur l'ensemble du territoire</p>
<p>4.3</p>	<p>Poursuivre le développement d'une offre de services attractive pour les jeunes, les jeunes ménages et les seniors</p>
	<p><b>V. Le renforcement de la dynamique associative et de la convivialité au sein de l'espace-public</b></p>
<p>5.2</p>	<p>Faciliter la convivialité et les liens sociaux</p>

#### 4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Augmentation de la mobilité active		X	
Augmentation du covoiturage	X	X	
Diminution de la présence de la voiture (centre-ville)	X	X	X
Augmentation de la fréquentation du centre-ville à pied ou à vélo	X		X

#### 5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	Equipements à localiser en fonction des besoins et opportunités
Périmètre d'intervention	Territoire communal
Intégration du projet dans son environnement direct	L'intégration des différents équipements seront à étudier au cas par cas et devra se faire d'un point de vue fonctionnelle (emplacement stratégique pour la multimodalité notamment), socio-économique (répartition en fonction des besoins de la population et des principaux lieux d'activité) et paysagère de manière à se fondre dans le contexte existant.
Cadre légal	Sans objet
Statut de propriété	Propriétés communales ou autres propriétés publiques (ex : Infrabel)

## 6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
CLDR GAL Condroz - Famenne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CLDR, CCATM, Commission mobilité</li> <li>• Maison du Tourisme Condroz-Famenne</li> <li>• Icedd (PCM)</li> <li>• Infrabel</li> <li>• SPW Mobilité et Infrastructures</li> <li>• BEP</li> <li>• Gracq</li> <li>• Tous à Pied</li> <li>• Pro-Velo</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune</li> </ul>

- Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement	Subsides octroyés par la direction du Développement Rural - <u>Tableau de répartition des subventions DR</u>
SPW Mobilité et Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>FRIC</b> : Fond régional pour les investissements communaux - <u>Dotation variable sur une période pour investissements publics</u></li> <li>• <b>Droit de tirage</b> : enveloppe de 210 Mo pour la période 2022-2024 pour des aménagements cyclables, piétons ou de mobipôles.</li> <li>• <b>Plan Piéton Wallon 2021</b> : Des subsides vont être débloqués pour le développement de la mobilité douce - <u>Taux à préciser</u></li> <li>• <b>Plan Wallonie Cyclable</b> : Appel à projet - Travaux d'infrastructures en faveur des cyclistes - <u>Taux Max 80 %</u></li> </ul>
Divers	Partenariats publics privés, Fonds propres communaux, Appels à projets <b>PIWACY</b>

## 7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
  - Maitrise foncière communale des emplacements choisis pour l’implantation des équipements.
  - Une identification claire des parties d’aménagements pouvant faire l’objet du financement DR devra avoir lieu.
  
- État du dossier
  - Plusieurs acteurs à coordonner en fonction des plans et programmes en cours. Il sera probablement intéressant d’attendre les conclusions du Plan communal de mobilité qui est en cours de révision.
  - Déterminer les actions et équipements prioritaires, en fonction des autres plans et programmes, investissements (ex : gare, Avenue Schlögel, liaison cyclables), opportunités et actualités.
  
- Programme des travaux
  - À définir en fonction du choix des équipements.
  
- Planification
  - Déterminer les actions et équipements prioritaires.
  - Contacter les acteurs en lien avec la thématique pour coordonner les actions.
  - Définir les localisation des équipements (privilégier ceux où il y a une maîtrise foncière).
  
- Démarches administratives à réaliser
  - Répondre aux éventuels appels à projets en lien avec la thématique.
  - Dossier de demandes de subsides.
  - Appels d’offre pour achat matériel ou équipements.
  
- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé
  - Communication sur les actions et équipements mis en place.

## 8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Contrôle des services techniques de la commune	1 équipement installé	Compte-rendu au collège communal (reportage photographique et avis technique)

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Diminution du nombre de voitures dans le centre-ville	Diminution de 10%	Comptage
Nombre de covoitureurs	Augmentation de 20%	Enquêtes auprès des habitants / travailleurs de Ciney
Parkings vélos	Remplissage de 50%	Location d'emplacements dans les box vélos
Vélos électriques	1 action tous les 2 ans	Actions de mise à disposition de vélos électriques (ou de promotion d'un autre engin de déplacement décarboné)

## 9. Annexes

### Annexe 1 : plan de situation

Sans objet. Localisation des équipements à définir.

### Annexe 2 : Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur

Sans objet. Localisation des équipements à définir.

### Annexe 3 : Dossier photographique

Exemple d'emplacement où les équipements pourront être installés.



*Parking de la gare de Ciney (source : Dr(ea)<sup>2</sup>m)*

### Annexe 4 : Etat des lieux

Sans objet : L'état des lieux est décrit au point 1 « Description du projet »